

HISTOIRE
DE LA
RESTAURATION

À

N^o 53
30

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

PAR

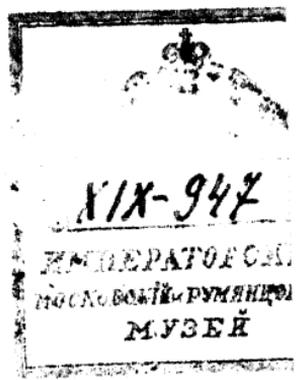
M. LOUIS DE VIEL-CASTEL

2

TOME DEUXIEME



PARIS



MICHEL LÉVY FRERES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS

1860

Tous droits réservés.

À

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

CHAPITRE VII

— 1814 —

Suite de la session. — Commencement d'opposition à la Chambre des Députés. — Discussion et vote d'une loi sur la Presse, — du budget, — d'une loi qui rend aux émigrés leurs biens non vendus.

Les Chambres poursuivaient leur session. La Chambre des pairs dont les journaux, à cette époque, ne rapportaient pas les discussions, attirait peu l'attention publique, mais il en était autrement de celle des députés.

Cette Assemblée offre un aspect tout particulier dans notre histoire constitutionnelle : elle ne ressemble pas plus aux Assemblées des premiers temps de la Révolution

qu'aux Chambres qui devaient lui succéder. Personne alors ne semblait comprendre l'importance du rôle attribué par nos institutions nouvelles à la branche élective du pouvoir parlementaire. L'ancien Corps législatif conservait, de son origine et de ses habitudes antérieures, une timidité, une humilité de formes qu'il ne devait secouer que peu à peu. Le langage qu'on y tenait n'était pas seulement empreint d'un sentiment d'adoration presque servile pour la royauté, il était respectueux au plus haut degré pour les ministres. Lors même qu'on se croyait obligé de blâmer quelqu'un de leurs actes, de combattre une de leurs propositions, on se gardait bien d'attaquer leurs personnes ou leurs intentions ; on avait l'air de les croire, comme le Roi, trompés ou mal informés. L'opposition n'avait rien de systématique. Elle eût repoussé comme une injure l'imputation de penser à imposer un système politique au monarque ou à renverser le cabinet. Aucun des ministres ne faisait partie de la Chambre, et je crois pouvoir affirmer qu'aucun des députés ne songeait à devenir ministre, n'en concevait même la possibilité. Sous l'Empire, on avait choisi les membres du Corps législatif dans de tout autres rangs que ceux des hommes appelés à diriger les affaires de l'État, et l'idée que le Roi dût être obligé à prendre ses conseillers parmi ceux qui obtiendraient de l'ascendant dans l'Assemblée populaire était alors bien loin de tous les esprits. Les souvenirs de l'ancien régime, ceux de l'Empire, qui avait doté de tant d'attributions, entouré de tant de faste et de richesse les